

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	M. PANTALONI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUAULT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 107

Travaux dans les écoles 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio souhaiterait engager un programme d'amélioration des conditions de travail des agents ainsi que des normes d'hygiène, de mise à jour des normes de sécurité (incendie, électricité), et de restructuration des locaux occupés par les écoles maternelles et primaires de la Ville.

Le programme se décompose comme suit :

ECOLES	MONTANT HT
Mezzavia	101 908.35 €
Salines 5	23 085.52 €
St Jean 3	80 331.72 €
Rds des Iles	15 210.77 €
Sœur Alphonse	15 766.53 €
Loretto	2 213.20 €
Cannes	11 538.84 €
Pietralba	8 796.00 €
Ensemble des écoles	24 632.31 €
TOTAL HT	283 483.24 €

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

CG2A	CTC	VILLE	TOTAL HT
99 219.13 € ht	113 393.30 € ht	70 870.81 € ht	283 483.24 € ht

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	283 483.24 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	113 393.30 €
Participation CG2A (35% du montant HT)	99 219.13 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	70 870 .81 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2012:

En investissement :

En Dépenses : Chapitre 23, Article 2313, Fonction 213. En Recettes : Chapitre 13, Articles 1323, 1322.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme relatif aux travaux dans les écoles 2012.
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général De Corse du Sud.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Paul DIGIACOMI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 17 avril 2012.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme **relatif aux travaux dans les écoles 2012, tel qu'exposé ci-dessus.**

ADOPTE

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération	283 483.24 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	113 393.30 €
Participation CG2A (35% du montant HT)	99 219.13 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	70 870 .81 €

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2012

POUR EXTRAIT CONFORME

